



Séminaire de formation

Mercredi 24 mai 2023
Hôtel Aquatis
à Lausanne

Thèmes traités et conférenciers:

1. Les contributions d'entretien du droit de la famille

Prof. Dr Christiana Fountoulakis

Professeure ordinaire, Chaire de droit civil I, Université de Fribourg

2. L'exécution forcée des obligations d'entretien

Prof. Nicolas Jeandin

Avocat, professeur ordinaire à la Faculté de droit de l'Université de Genève

3. Droit de superficie et droits gage (conventionnels et légaux)

Prof. Michel Mooser

Docteur en droit, professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Fribourg, notaire

4. Le contrat de leasing dans l'exécution forcée

Prof. Bruno Pasquier

Avocat, LL.M professeur à UniDistance Suisse, Juge suppléant au Tribunal cantonal fribourgeois



Public

Le séminaire sera ouvert à tous les préposés, substituts et collaborateurs des OPF, aux employés spécialisés des fiduciaires, aux magistrats judiciaires et greffiers, aux avocats et notaires ainsi qu'à leurs stagiaires, aux collaborateurs des services du contentieux des administrations et entreprises et aux agents d'affaires brevetés.

Priorités thématiques

1/ Les contributions d'entretien du droit de la famille

- La notion de contribution d'entretien
- L'ordre de priorité des contributions d'entretien
- La fixation des contributions
- L'avance des contributions par les autorités de droit public

2/ L'exécution forcée des obligations d'entretien

- L'avis au débiteur
- La plainte pénale
- La participation privilégiée dans la saisie
- Le séquestre
- L'atteinte au minimum vital

3/ Droit de superficie et droits de gage (conventionnels et légaux)

- Notion du droit de superficie
- Droit de superficie et droits de gage conventionnels
 - a. Gages portant sur l'immeuble grevé du droit de superficie
 - b. Gages portant sur le droit de superficie
- Droit de superficie et droits de gages légaux
 - a. L'hypothèque légale garantissant le paiement de la rente du superficiaire
 - b. L'hypothèque légale liée à l'expiration du droit de superficie

4/ Le contrat de leasing dans l'exécution forcée

- Présentation du contrat de leasing (types, règles applicables, obligations des parties, fin du contrat)
- Le contrat de leasing et la saisie
- Le contrat de leasing dans la faillite (notamment l'application de l'article 211a LP concernant les contrats de durée)



Programme

08h25	08h55	Café d'accueil et remise de la documentation
08h55	09h00	Mot de bienvenue de Pascal Lauber
09h00	- 10h15	Les contributions d'entretien du droit de la famille <i>Conférencière :</i> <i>Prof. Dr Christiana Fountoulakis</i>
10h15	- 10h45	Pause
10h50	- 11h45	L'exécution forcée des obligations d'entretien <i>Conférencier :</i> <i>Prof. Nicolas Jeandin</i>
12h00	- 13h30	Repas
13h45	- 14h35	Droit de superficie et droits de gage (conventionnels et légaux) <i>Conférencier :</i> <i>Prof. Michel Mooser</i>
14h35	- 15h25	Le contrat de leasing dans l'exécution forcée <i>Conférencier :</i> <i>Prof. Bruno Pasquier</i>



Informations

Date	Mercredi 24 mai 2023 09 h 00 – 15 h 30
Lieu	Aquatis Hôtel Route de Berne 150, 1010 Lausanne
Finance d'inscription	<p>Fr. 350.00 pour les membres de la Conférence des préposés aux poursuites et faillites de Suisse ou d'une association cantonale rattachée et les stagiaires des études d'avocats et de notaires.</p> <p>Fr. 450.00 pour les non-membres</p> <p>Le déjeuner, boissons comprises, les boissons rafraîchissantes, ainsi que la documentation du séminaire sont inclus dans le prix du séminaire.</p> <p>Les frais d'inscription feront l'objet d'une facture. Le paiement doit être effectué avant le 30 avril 2023. En cas de non participation au séminaire, la finance d'inscription ne sera pas remboursée ; la documentation sera cependant envoyée.</p>
Présidence du séminaire	Pascal Lauber, préposé à l'office des poursuites de la Gruyère, rue de l'Europe 10, 1630 Bulle Téléphone 026/305.93.70, pascal.lauber@fr.ch
Inscription	<p>Avant le 28 avril 2023 sur le site : www.poursuite-faillite-offic.ch</p> <p>Le nombre de participants étant limité, les inscriptions seront prises en considération selon leur ordre chronologique de réception.</p> <p>Il ne sera pas répondu en direct à vos questions, lesquelles sont à faire parvenir à Pascal Lauber, dans un délai échéant le 31 mars 2023.</p>
Attestation de la participation	Une attestation de participation sera délivrée.